



MAIRIE DE LUDESSE

1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION N° 2024/01/04

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 19 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	10	00	00	00	10	10	00	00

Date de convocation : 08 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à 18h30, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, DESCAMPS Stéphane, GIET Christopher, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents avant donné pouvoir :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Virginie.

Objet : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN EMPLOYE COMMUNAL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'employé communal assurant la conduite du tracteur agricole pendant le service de déneigement, doit détenir le permis Poids Lourds. Afin de se mettre en conformité avec la législation, Monsieur le Maire a demandé à M. CROS Christian (adjoint technique territorial), de faire réactualiser son permis poids lourds en passant la visite médicale obligatoire d'aptitude à la conduite auprès d'un médecin agréé par la Préfecture. Cette visite médicale qui s'est déroulée le 08 février 2024, a été payée par Monsieur CROS Christian pour un montant de 36,00 euros - non remboursée par la Sécurité Sociale.

Monsieur le Maire propose la prise en charge par la Commune de cette visite médicale et demande l'autorisation de rembourser à M. CROS le coût de cette visite.

Le Conseil municipal de Ludesse, après en avoir délibéré,
Par

Voix POUR	Voix CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

- Décide de rembourser les frais de la visite médicale à Monsieur CROS Christian, soit 36,00 euros, tel qu'en atteste la facture d'honoraires établie le 08 février 2024 par le Docteur Boudoyen Benoît.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, Ludesse, le 22 mars 2024
Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :
Publié le :